

### Sécurité ferroviaire

Surveillance et expertise



# Programme d'amélioration des passages à niveau (PAPN)

Saviez-vous que près de la moitié des décès et des blessures liés au transport ferroviaire sont dus à des accidents aux passages à niveau?

Le PAPN de Transports Canada permet de financer jusqu'à 50 % des coûts admissibles d'un projet d'amélioration de passage à niveau, et ce, jusqu'à concurrence de 550 000 \$. Le financement couvre uniquement le coût des améliorations de sécurité et non les coûts d'entretien futurs.

#### Qui peut faire une demande?

Les propriétaires de passages à niveau, y compris les autorités responsables des services de voirie (provinces et territoires, municipalités et conseils de bande) et compagnies de chemin de fer peuvent faire une demande.

#### Quels sont les projets admissibles?

Les projets admissibles doivent servir à améliorer un passage à niveau dans l'intérêt de la sécurité. Le passage à niveau doit être :

- situé sur une ligne de chemin de fer sous réglementation fédérale;
- utilisé comme un passage à niveau public depuis au moins trois ans.

#### Voici quelques exemples de projets admissibles :

- l'installation de feux clignotants, de cloches et de barrières;
- l'ajout de barrières ou de feux à la signalisation existante;
- l'amélioration du tracé ou du dénivellement de la route;
- le remplacement d'ampoules incandescentes à DEL.

#### Y a-t-il des priorités?

Oui. Comme les fonds disponibles sont limités, les demandes reçues sont évaluées et classées par ordre de priorité selon la gravité des préoccupations de sécurité et la possibilité d'éviter les risques qu'il y ait des victimes, des blessés et des dégâts matériels.

Les facteurs suivants servent à établir les priorités dans le cadre du PAPN:

- nombre de trains (moyenne quotidienne annuelle)
- nombre de véhicules (moyenne quotidienne annuelle)
- vitesse maximale des trains
- vitesse maximale des véhicules
- dispositifs d'avertissement existants
- passages à niveau à voies multiples
- largeur de la chaussée au passage à niveau
- angle de franchissement
- antécédents d'accidents

#### Comment les coûts sont-ils répartis?

Le PAPN de Transports Canada permet de financer jusqu'à 50 % des coûts admissibles, les coûts restants étant répartis entre les autres autorités concernées (habituellement les compagnies de chemin de fer et les municipalités).





## Programme de fermeture de passages à niveau (PFPN)

Transports Canada accorde une subvention de 5 000 \$ pour la fermeture d'un passage à niveau privé, et de 20 000 \$ pour celle d'un passage à niveau public de compétence fédérale.

#### Qui est admissible?

Les bénéficiaires sont les autorités responsables des services de voirie (les provinces et territoires, les municipalités et les conseils de bande) ou les propriétaires de passage à niveau ayant des droits sur un passage à niveau. Une compagnie de chemin de fer ne peut pas recevoir de subvention.

Pour se prévaloir d'une subvention, le bénéficiaire doit avoir tenu compte des répercussions de la fermeture sur la circulation des véhicules et des piétons. La fermeture ne doit ni entraîner la possibilité de situations d'intrusion ni créer un problème de sécurité à d'autres passages à niveau.



#### Comment faire une demande?

Pour en savoir plus, consultez les sites Web suivants :

- PAPN : Guide du demandeur pour les compagnies de chemin de fer
- www.tc.gc.ca/fra/securiteferroviaire/publications-767.htm
   PAPN : Guide du demandeur pour les autorités responsables d'un service de voirie
  - www.tc.gc.ca/fra/securiteferroviaire/publications-768.htm
- PFPN : Guide du demandeur pour la fermeture des passages à niveau

www.tc.gc.ca/fra/securiteferroviaire/publications-799.htm

#### Où devrais-je envoyer ma demande?

Les demandes pour les deux programmes (PAPN et PFPN) devraient être envoyées à l'adresse suivante :

Transports Canada
Programmes d'infrastructure de surface,
Groupe des programmes
Tour C, 19e étage
330, rue Sparks
Ottawa (Ontario) K1A 0N5
À l'attention de : Directeur, Projets de transport
urbain et de l'Ontario